



Cette carte de situation du projet extraite du résumé non technique du dossier montre la carrière dénudée de végétation. Ce n'est pas vraisemblablement un cliché récent.

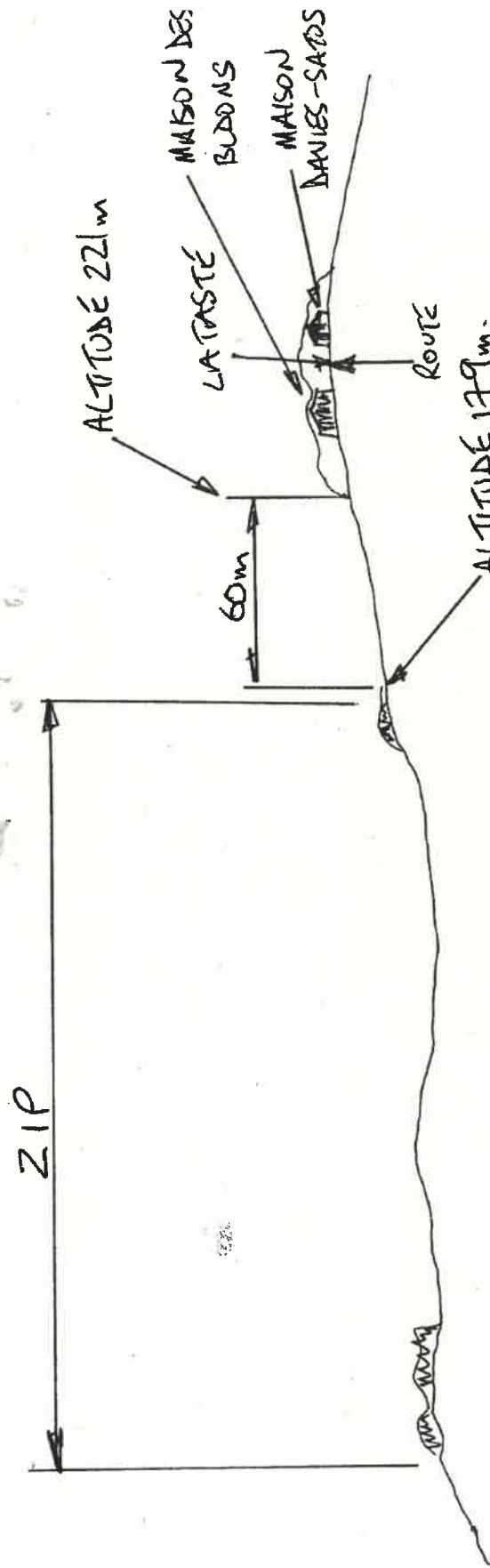


Cette image est une image satellite récente de Google Earth. On peut la comparer avec la photo utilisée par Valeco dans le résumé non-technique pour constater le caractère trompeur de la photo insérée dans le document de Valeco.

D. MESURES DE COMPENSATIONS INADEQUATES, INEXACTES, DOUTEUSES ET NON VERIFIABLES

A. DELAI JUSQU' A MATURITE DE LA NOUVELLE VEGETATION QUI VIENDRA MASQUER LA CLOTURE

La haie ne masquera pas la vue depuis le belvédère. La clôture sera toujours visible.



UN HAIE DE 2m - PANNEAUX EN PLEIN VUE
UN HAIE DE 5m - PANNEAUX EN PLEIN VUE.

L'installation des panneaux photovoltaïques à St Clar date de 2010. On peut assumer que les haies au côté ouest/sud-ouest près du parc animalier étaient plantées au même moment ou peu après. N'importe, ils ont eu au moins 8 ans pour pousser afin de cacher la clôture et les panneaux. Voici le résultat :



B. COMPENSATION DE LA COUVERTURE BOISEE PERDUE

- i. Pourquoi une compensation si on peut éviter et réduire ?
- ii La parcelle compensatoire prévue de 6000m² est bien trop petite par rapport à la surface boisée perdue.
- iii. Pourquoi ne pas compenser en plantant des arbres dans le périmètre de la centrale et ainsi minimiser la visibilité plutôt que de planter de jeunes arbres ailleurs?

C. QUI FAIT LE SUIVI SI LES MESURES COMPENSATOIRES S'AVERENT INOPERANTES ET QUELLES SONT LES SANCTIONS SI LES OBLIGATIONS DE COMPENSATION ECOLOGIQUE NE SONT PAS TENUES. ?

- Quelles sont les autorités compétentes qui assumeront la responsabilité de suivi des enjeux après la réalisation du projet?
- De qui s'agit-il ?
- Où sont les chiffres?

Mme Cusinato souligne tout le travail positif sur ce projet. Tous les aspects qui auraient pu être négatifs ont été gommés. Il est intéressant que cette friche industrielle soit réhabilitée en centrale photovoltaïque. Les propriétaires sont de la même famille que le centre équestre. Ils sont tout à fait conscients de l'enjeu environnemental. Ils ont confirmé qu'ils allaient faire des plantations sur des zones au-delà de la centrale, pour leur agrément et parce que cela correspond à leur mode de vie.

Extrait du PV de la réunion du CDN

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

Procès-verbal de la séance du mardi 30 juin 2020 à 14 h 30

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le mardi 30 juin 2020 à 14h30 en audiconférence, sous la présidence de Mme Delphine GRAIL-DUMAS, Sous-Préfète de Mirande.

Le propriétaire a déjà commencé à planter des arbres pour son propre agrément tant qu'aux zones au-delà de la centrale quelles sont-elles et quelles garanties a t'on que ces plantations auront bien lieu?

E. Comparabilité

A. AVEC DES SITES SIMILAIRES

Nous avons vu plusieurs sites photovoltaïques dans le Gers ou dans les Départements limitrophes. Nous avons trouvé des sites non-controversés, même bénéfiques pour les communes (e.g. Montégut, Jegun) pour les habitants.

A noter :

- les meilleurs projets sont cohérents. Ils sont dans des endroits où tout l'installation peut être cachée. Ce n'est pas le cas de La Tastère, même avec des haies renforcées ou des écrans d'arbres qui atteindront le taille nécessaire 10 ans après le démantèlement des panneaux. De plus ils montrent un terrain très peu morcelé. Les panneaux dans la carrière à La Sauvetat seront distribués ici et là, surtout sur la partie sud comme si les responsables du plan cherchaient désespérément à trouver assez de place pour arriver à un projet rentable ;
- les parcs récents sont beaucoup plus performants. Il y a une évolution vers des panneaux encore plus puissants qui demanderont moins de surface de terrain. Les parcs de Valence et St Clar sont déjà obsolètes. En quelques années on pourrait générer la même puissance sur le toit d'un supermarché moyen sans sacrifier ni les arbres ni la terre agricole. Le rendement de St Clar est de 0.38MWc per ha, le site de La Sauvetat est de 0.71MWc per ha. En 5 ans le rendement pourrait atteindre 1MWc per ha sans difficulté avec l'installation de panneaux utilisant pérovskite. Que se passe-t-il avec les sites obsolètes ?
- les meilleurs projets sont aussi participatifs ou, au moins, font preuve d'un esprit ouvert en publiant les détails financiers (voir Valence en dessous). On attend toujours de savoir quel bénéfice la commune de La Sauvetat en retirera ;
- le site de La Tastère est le seul site que nous ayons vu avec une maison à l'intérieur de la ZIP prévue.

Site	Commentaire	Notre avis
MONTEGUT	Même taille que le projet envisagé à La Tastère et réalisé par Valeco. Centrale lovée dans une vaste carrière au sommet d'une colline et non visible. Pas d'abattage d'arbres. De toute évidence un effort de communication et une bonne réception auprès des habitants	EN FAVEUR DU PROJET
JEGUN	La moitié de la taille du projet envisagé à La Tastère. Investissement participatif. Très bien dissimulée dans une portion de carrière au sommet d'une colline. Pas d'abattage d'arbres. De toute apparence un effort de communication et une bonne réception auprès des habitants.	EN FAVEUR DU PROJET
PAVIE	Le parc photovoltaïque existant à Pavie et le parc en construction sont tous les deux dans une ancienne carrière déjà industrialisée avec un ISDND (décharge) et un site de biométhane	EN FAVEUR DU PROJET

	proche. Pas de routes proches ou de maisons qui surplombent, ni d'arbres abattus. De plus le projet photovoltaïque est participatif.	
LA SAUVETAT	Même taille que le projet réalisé par Valeco à Montégut. Visible, avec deux routes proches et des maisons qui le surplombent. Abattage de 3 hectares d'arbres. Sentiment d'une tentative de dissimulation du projet exacerbé par les effets de l'épidémie de Covid. Mal perçu par un groupe important d'habitants.	CONTRE LE PROJET
SAINT CLAR	Projet ancien datant de 2010 de 23ha avec 45 000 panneaux dégageant une puissance de 8,9 mégawatts. Ce site est presque 2.5 fois plus grand que le site de La Sauvetat mais le rendement n'est que 1.3 fois celui de La Sauvetat. Ça veut dire que l'efficacité des panneaux est 2 fois plus importante maintenant. Installé sur un site plat, qui, de toute évidence était une terre agricole avec une haie ancienne en quelques endroits mais il n'y a pas de voisins. Une haie plantée tout le long du côté sud-ouest près du parc animalier, mais n'a pas été entretenue et sert à rien après 10 ans. (Photo)	PAS TRES CONVAINCANT
VALENCE SUR BAISE	Projet de 2012 de 23ha, un peu plus performant que celui de St Clar. Le château des Rouquettes est à côté, le parc est visible des remparts de Valence est la terre utilisée était d'une terre agricole. La justification pour l'utilisation de terres agricoles était que le parc photovoltaïque était 'temporaire' et serait rendu à son état agricole dans 20 ans. Mais au moins les finances étaient publiées avec 30000 à 40000 de IFER (pour La commune et 2300 per ha pour les propriétaires des terres utilisées	contre le projet

B. AVEC DES SITES POSSIBLES DANS D'AUTRES ENVIRONNEMENTS

En visitant la toute nouvelle Zone d'Activité du Mouliot à Auch où sur plusieurs hectares sont implantés magasins, usines et ateliers on y note une totale absence de panneaux solaires. Dans une zone aussi vaste, nouvellement créée, pourquoi n'y a-t-on pas mis des panneaux solaires alors qu'il n'y a pas de controverse tant qu'à la visibilité?

Et dans bien d'autres zones d'activités à Auch il y a un désengagement au niveau de la conservation d'énergie et peu d'intérêt à sa génération. Ces endroits consomment beaucoup d'électricité, sont déjà connectés au réseau, ont des grands parkings. Pourquoi ne pas y installer des panneaux solaires plutôt qu'à la campagne ?

F. CONCLUSION

L'adjonction des parcelles 40, 39, 33, 28 au projet n'est pas nécessaire. Pour nous, cela nous a sauté aux yeux, dès que nous avons vu le plan du projet, que les panneaux sur ces parcelles seraient toujours visibles sur le côté sud de la carrière même en essayant de les cacher.

Ce qui a aggravé la situation c'est que ni Valeco ni les propriétaires de la carrière ne nous ont fait part de leur projet. De plus l'ancienne maire n'a pas jugé utile d'informer ses administrés. C'est plutôt l'inverse qui s'est produit comme en attestent ses propos insouciantes relevés dans le procès-verbal de la réunion de la Commission Départementale de la Nature du mardi 30 juin 2020 (2 jours seulement après l'élection du nouveau maire) – voir ci-dessus.

Cette carte montre un projet plus petit avec tous les panneaux de l'extrémité sud de la carrière supprimés. La clôture sera déplacée pour encadrer les panneaux. La végétation existante est laissée intacte sur les parcelles et dans le PPRI et si nécessaire il faudra végétaliser de façon à former un écran côté est et carrefour (et pour l'agrément des propriétaires).





ENQUETE SUR LA VISIBILITE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT

30/11/2020

INTRODUCTION ET DEFINITIONS

Les panneaux dénaturent le paysage ; personne, par choix, ne voudrait habiter à côté de panneaux et les avoir dans leur champ de vision au lieu de champs cultivés, de bois ou même de friches. Notre but est de démontrer au moyen de photographies et de diagrammes que les panneaux seront visibles des riverains et de tous sur le côté sud du site.

Nous désirons aussi démontrer que les études faites dans le cadre de l'étude d'impact ne sont pas toujours correctes, sont à la limite de la légalité, ne sont pas aux normes, que l'intention de camouflage des panneaux est un leurre et, de plus, que les garanties de suivi environnemental et de maintenance après l'implantation des panneaux sont insuffisantes.

Nous insistons sur le fait qu'il existe d'autres sites dans le Gers offrant moins de visibilité qui n'auraient pas levé d'objections de notre part. Nous affirmons aussi qu'il y a beaucoup de zones délaissées dans le Gers qui pourraient être couvertes de panneaux sans susciter d'objections. Les engagements pris par Valeco sur son site internet ne sont pas respectés:

« Veiller à ce que chaque projet d'énergie renouvelable soit en totale adéquation avec le site d'implantation, tant sur le plan humain que sur les plans paysager et environnemental. »

L'étude aurait pu expliciter le choix de s'implanter sur un espace naturel et exposer les motifs qui ont conduit à écarter d'autres espaces délaissés.

Enfin, nous suggérons une solution ~~de~~ compromis, celle qui consiste à réduire l'emprise du projet ce qui minimiserait la visibilité gênante tout en permettant au site de produire de l'électricité à une échelle en accord avec la nature du site et en remplissant les objectifs nationaux en matière d'énergie.

A. QUELLE EST LA DEPRECIATION IMMOBILIERE D'UNE PROPRIETE VOISINE D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Copie d'une lettre d'une agence immobilière : BLISS IMMOBILIER sise 54, rue Nationale, 32700, Lectoure

Cher Monsieur Contessi,

Je vous écris dans ma capacité d'agent immobilier et propriétaire de l'agence BLISS IMMOBILIER sise 54, rue Nationale, 32700, Lectoure.

J'ai détiens la carte T et je suis contente d'avoir maintenant plus 15 ans d'expérience dans le secteur autour de Lectoure/Fleurance.

Je vous contacte concernant le projet de l'installation d'un centre photovoltaïque à La Tastère, dans la commune de La Sauvetat.

Il est indéniable que les acquéreurs qui cherchent à procurer une maison à la campagne dans le Gers, mettent l'accent avant tout sur la tranquillité et la beauté de notre région.

Je sais par expérience que ces clients sont très sensibles aux nuisances telles que les panneaux photovoltaïques.

Il est certain qu'une maison avec une belle vue dégagée sur la campagne a une certaine valeur qui sera fortement réduite si un tel projet devait aboutir - de la même façon qu'une maison subit une baisse de valeur, quand il y a une vue sur les cheminées de Golfech ou les antennes de relais portables.

Une vue sur un centre photovoltaïque pourra rendre ces maisons difficiles à vendre, ou alors réduire la valeur à un tel point qu'il y aura préjudice pour les propriétaires actuelles.

Si aujourd'hui je dois établir un avis de valeur sur un bien, la présence d'un tel centre sera très certainement un facteur important à prendre en compte.

Je pense que n'importe expert en bien immobilier pourra vous affirmer la même chose.

Même si les gens sont contentent de trouver des solutions écologiques pour notre planète, ils sont néanmoins beaucoup moins enthousiaste quand il s'agit d'acheter un bien avec un secteur touché par un tel projet.

Malheureusement, quoi qu'une agence tente d'argumenter en faveur d'un tel projet, je connais d'ores et déjà la réaction des futurs clients quand il s'agit d'acquérir une maison de famille et d'investir leurs fonds propres.

Sincères Salutations,

Karen PEGG

Présidente BLISS IMMOBILIER

B. CE QUE L'ON VOIT

A. VISIBILITE DEPUIS LE CHEMIN DE LA HUNE

La carrière a deux faces – côté nord et côté sud. Le long du côté nord il y a un écran de chênes couvrant le talus. La carrière n'est pas visible de La Sauvetat. MAIS, le côté sud est beaucoup plus ouvert et la carrière est si ce n'était pas pour les arbres qui poussent sur la carrière et qui sont en voie de disparition serait totalement visible.

Pour montrer le côté sud nous avons toute une série de photos prises du sud de la carrière, donnant une perspective du paysage au sud de la carrière qui serait ALTERE par l'installation de la centrale photovoltaïque. Les photos ont été prises le même jour et pour chaque photo il y a une carte qui indique la position du photographe. Le photographe était presque toujours sur la route 'Le Chemin De La Hune' qui est en hauteur par rapport à la carrière.

Les photos ici montrées sont d'une taille réduite pour les arranger dans ce document. Un fichier comprimé contenant les photos en tailles originales est disponible.

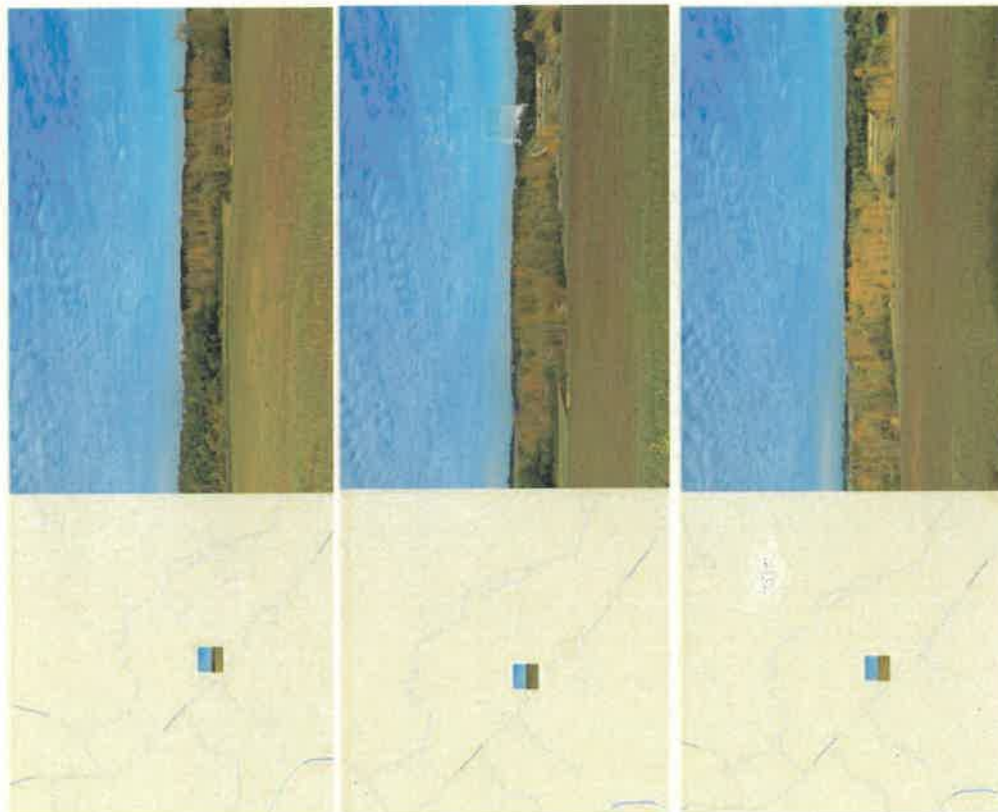
Les photos montrent :

- que le site n'est pas du tout une 'cuvette' comme l'a décrit Valeco. Le côté sud est surplombé par un carrefour, Le Chemin de La Hune et des maisons ;
- qu'une clôture de 2.50m ne peut pas cacher les panneaux, même 'renforcée' par une haie sur une grande section du site ;
- que l'écran d'arbres sur la partie ouest du site peut cacher les panneaux des promeneurs sur la partie ouest du Chemin De La Hune. Pourtant ils seront visibles des maisons en haut à La Taste, aussi bien que dans le panorama du carrefour du Chemin de La Hune et la RD215.
- qu'il y a un processus de renaturation de la carrière ; l'existence d'une couverture des peupliers et saules le montre. Les peupliers très visibles dans ces photos, avec leurs feuilles jaunes, seront abattus.

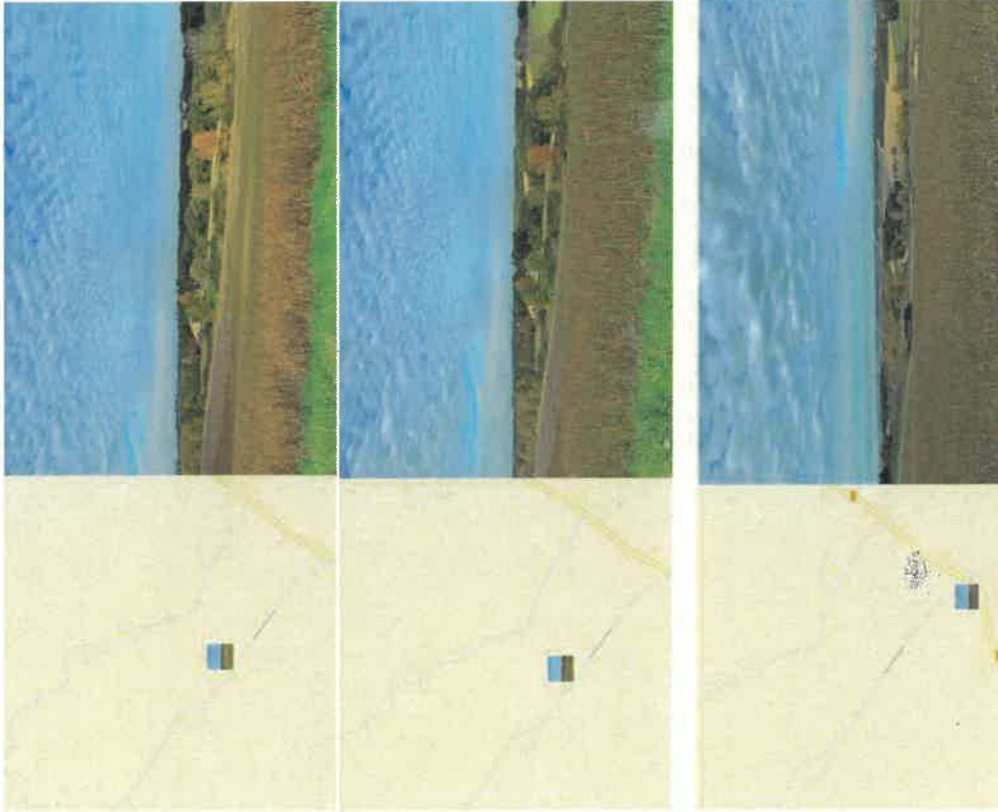


Peupliers en couleurs d'automne. Une clôture serait visible d'ici.

On voit ici la conjoncture de l'écran des chênes avec les peupliers. Une clôture serait visible d'ici.

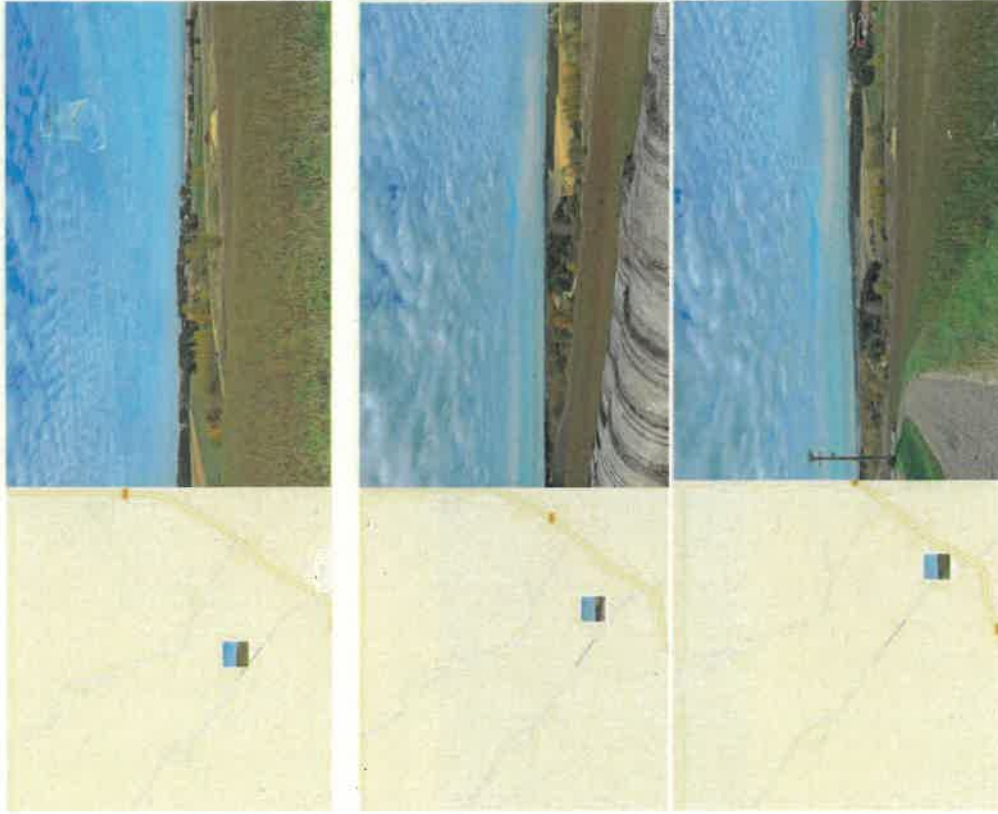


Presque tous les arbres dans ce photo vont disparaître. Une clôture serait visible d'ici et les panneaux derrière.



D'ici on voit, dans un axe ouest/est que les panneaux à l'intérieur du site seront visibles.

Le village de La Sauvetat est visible sur l'horizon à droite. Les panneaux seront visibles à gauche de la maison dans la carrière (visible au milieu de ce photo).



Le village de La Sauvetat est visible à droite.



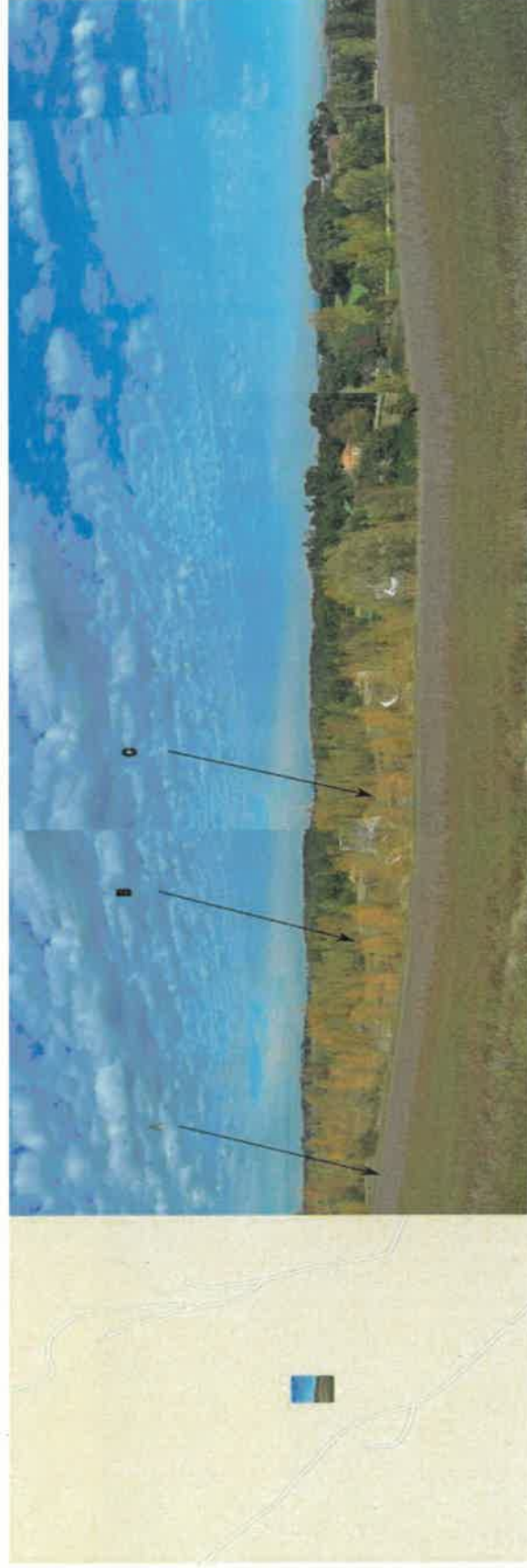
Ce panorama montre très bien que le site n'est pas 'une cuvette' mais plutôt un petit plateau en dessous d'une crête où se trouve Le Chemin de la Hûne.



Panorama de la carrière, regard vers le nord, depuis un jardin de La Taste.



Panorama de La Taste, regard vers la nord.



- A. Clôture sera visible
- B. Panneaux seront visibles
- C. Peupliers et saules seront abattus.

B. VISIBILITE DEPUIS UNE MAISON RIVERAINE



Avant panneaux



Après panneaux

C. CRITIQUE DES DOCUMENTS ORIGINAUX ET METHODOLOGIE (MRAE ETC.)

A. FAIBLESSES DU DOSSIER

Nous notons :

- Une absence d'historique du projet
- Comment et quand Valeco est-il parvenu à choisir ce site ?
- L'intérêt public n'y est pas mentionné. S'il s'agit bien d'un projet d'intérêt public, la démonstration n'est pas faite de sa raison impérative d'intérêt public majeur.
- Quelle place ce projet représente dans la stratégie régionale, sa part de production vis à vis des besoins locaux, en cours et à venir ? Cette absence constitue une faiblesse au dossier
- Absence d'analyse des incidences liées au terrassement,
- L'ampleur du terrassement n'est pas clair : 'aucuns travaux de terrassement ne sont prévus pour ce projet' dans les réponses de Valeco à l'Avis de la MRAE, 1.1.3 Ressource en eau para 2 MAIS plus loin dans le même Avis, page 11, Mesures de Réduction, Valeco parle d'une 'absence de terrassement lourd'
- Raccordement électrique de la centrale. Valeco minimise son impact mais même s'il confit les travaux même à un opérateur tiers, Enedis, il est indispensable de considérer un seul et même projet car les impacts s'additionnent,
- Manque de clarté sur l'état des lieux: sur quoi Valeco se base-t-il pour qualifier le site de 'dégradé' ? Où sont les photos récentes qui attestent cela ?
- Absence de chiffrage des coûts d'installation,
- La parcelle compensatoire de 6000 m² d'arbres n'est pas chiffrée et donc on peut se demander si elle se matérialisera.

Le chantier de construction

- Absence d'évaluation du temps de construction dans sa globalité jusqu'au raccordement de la centrale au réseau et par étape (terrasssement, enfouissement des câbles, montage des panneaux, pose de la clôture et des postes de livraison)
- Pendant le chantier, quelles précautions ont été prises pour :
- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier (nuisances sonores, risque d'incendie, ...)
 - limiter les pollutions provoquées et la quantité de déchets engendrée

b. Photo utilisée sans permission préalable

Nous avons la preuve que Valeco a utilisé au moins cette photo dont les droits d'auteur n'ont pas été négociés. P.142 Etude d'impact.



C PRESENTATIONS TROMPEUSE

